

Nous n'oublions pas non plus que lorsque les premières propositions portant sur un accord de non-dissémination furent émises aux Nations Unies, elles étaient inspirées et appuyées en grande partie par le groupe des Etats non alignés.

Depuis, les problèmes de non-prolifération ont fait l'objet d'examens de plus en plus sérieux et intensifs aux séances successives de l'Assemblée générale et à d'autres réunions internationales.

L'appui apporté par le Canada au principe de l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires ne s'est jamais démenti. Les majorités écrasantes grâce auxquelles les résolutions sur la non-prolifération ont été votées témoignent que pratiquement tous les membres de l'Assemblée partagent notre point de vue.

Il reste à traduire cet accord de principe en des termes susceptibles d'être généralement acceptés dans le cadre d'un traité international obligatoire. Le projet que nous avons devant nous est conçu dans cette intention. Il vise à réaliser deux objectifs fondamentaux.

Le premier, et peut-être de beaucoup le plus important, c'est de diminuer le sentiment d'insécurité qui aggrave les tensions internationales, accélère l'escalade de la course aux armements et fait croître le danger d'une guerre nucléaire. J'appelle votre attention sur l'étude publiée en octobre dernier par le Secrétaire général.

"Le souci croissant que nous causent la dissémination et le perfectionnement des armes nucléaires est une manifestation très nette de la crainte qui obsède actuellement le monde.

L'apparition de nouvelles puissances nucléaires, en accentuant